

Préparation Conseil Municipal de BEAUSSAIS-VITRÉ

Séance du 7 juin 2022

Date de la convocation : 01 juin 2022

Présents : Nicolas FERRÉ, Aurélie CHASSAC, Mathieu PICARD, Aurélie SAINT-MARTIN, Jean-Charles DISKO, Nicolas DUGLEUX, Jean-Manuel SIMON, Sandrine LÉRAUT, Anita JAMIN, Sandrine BERNY-SOUCHARD, Florian GURGAND, Gwendoline PERREAU, Sabrina MADIER, Evelyne CHASTANET.

Absents excusés : Charline DENIS

Absents non excusés :

Secrétaire : Sandrine BERNY-SOUCHARD

INTERVENTION DE Mme Valérie PORTA

Présentation du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers ou Assimilés 2021-2027

1. Compte rendu du Conseil Municipal du 14 avril 2022

Le Conseil Municipal est amené à se prononcer sur le compte rendu de la réunion du 14 avril 2022.

Le compte rendu de la réunion du 14 avril 2022 est validé à l'unanimité.

FINANCES LOCALES

2. Annualisation heure complémentaire

Rapporteur : Nicolas Ferré

Depuis le 1^{er} décembre 2020, Stéphanie Papet, adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe effectue 1 heure complémentaire le vendredi soir.

Elle demande que cette heure soit comptabilisée dans son temps de travail annuel.

Actuellement, Stéphanie Papet est sur un poste ouvert pour 28h38min. Avec l'intégration de son heure complémentaire, son temps de travail passera à 29h25mn.

Considérant que l'augmentation est inférieure à 10% du temps initial, l'avis du CT n'est pas requis,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal est amené à se prononcer sur l'augmentation du temps de travail et l'ouverture d'un poste à raison de 29.40/35

Par 0 abstention, 0 voix contre, 14 voix pour le conseil municipal décide l'ouverture d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe pour 29h25.

3. BUDGET :

- **Décision modificative**

Rapporteur : Nicolas Ferré

Suite à une erreur technique lors de la transcription de l'excédent antérieur en recette d'investissement, il a été noté 67 654.00 € au lieu de 76 846.66 €

De ce fait, la différence : 9 192.66 € doit être inscrite en recette et en dépense et fait l'objet de la décision modificative ci-dessous :

Imputation	OUVERT	REDUIT	Commentaires
D 21 2184 OPNI	9 192,66		Dépense proposée pour du mobilier du matériel ou travaux....
R 001 001 OPFI //DEF	9 192,66		Ajustement de la recette

Le Conseil municipal est amené à se prononcer sur cette décision modificative en matière nouvelle dépense à inscrire en section d'investissement.

Par 0 abstention, 0 voix contre, 14 voix pour le conseil municipal adopte cette décision modificative.

- **Admission en non-valeur**

Rapporteur : Nicolas Ferré

Monsieur le maire présente l'état des créances à caractère irrécouvrable relatives à des prestations de cantine et de garderie qui s'élève à 14.67 €

Imputation b	Nom du redevable	Objet pièce	Montant restar	Motif de la présentation
2016 7067--	MARTIN Olivier	CA1	6,59	RAR inférieur seuil poursuite
2016 7066--	MARTIN Olivier	GA1	7,58	RAR inférieur seuil poursuite
2019 7066--	PRINTEMPS Charlotte	GA1	0,3	RAR inférieur seuil poursuite
2017 7066--	REGNER BILLY David V	GA1	0,2	RAR inférieur seuil poursuite
	TOTAL		14,67	

Ces dépenses datent de 2016- 2017 et 2019 et au regard de leur faible valeur ne peuvent faire l'objet de poursuite.

Il convient de les passer en non-valeur, par l'émission d'un mandat sur le compte 6541.

Le Conseil, est amené à se prononcer sur cette démarche.

Par 1 abstention, 0 voix contre, 13 voix pour le conseil municipal décide de passer les créances ci-dessus en non-valeur et autorise Mr le Maire à émettre un mandat sur le compte 6541.

4. Repas des Agents-Elus

Rapporteur : Mathieu Picard

Information sur l'organisation de cette soirée définie par la commission. Présentation du carton d'invitation et de l'organisation. Le repas est offert par la commune aux agents et élus ainsi que leur conjoint. Les enfants seront les bienvenus moyennant l'apport d'un pique-nique. Menu surprise.

5. Repas des Aînés

Rapporteur : Nicolas Ferré

Monsieur le maire a rencontré Mr Herrouet, le traiteur habituel, qui lui a conseillé d'arrêter la date de ce repas rapidement car il a beaucoup de demandes.

Salle des fêtes indispo les 8 et 15 octobre 2022.

Le conseil municipal décide de retenir la date du 5 novembre 2022.

Faire réservation de la salle des fêtes et du traiteur pour cette date.

6. Organisation du 14 Juillet

Le conseil municipal est amené à valider les propositions de la commission :

- Repas du midi : Melon / Jambon à la broche - tomates provençales - Haricots verts - PDT / fromages – salade / tartelette / café – thé
- Plateau à emporter pour les +75 ans
- Repas du soir : Omelette – salade
- Prix repas du midi : 10€ pour adultes de la commune / 5€ pour les enfants de la commune jusqu'à 12 ans / 15€ pour adultes extérieurs / 8€ pour enfants extérieurs
- Prix repas du soir : 2€ pour tout le monde

Par 0 abstention, 0 voix contre, 14 voix pour le conseil municipal valide les tarifs ci-dessus.

COMMANDE PUBLIQUE

7. Mise en sécurité des ateliers

Rapporteur Nicolas Ferré

Monsieur le Maire fait le compte rendu de ses entrevues avec la société SCUTUM et la société SBS par rapport aux différentes remarques lors du dernier conseil municipal.

A savoir : mise en place d'une vidéo surveillance extérieure aux ateliers.

La mise en place d'une vidéo surveillance en extérieur n'est pas judicieuse car elle se déclencherait à chaque mouvement (personne animal...)

Le tarif ci-dessous concerne la mise en sécurité du nouvel atelier.

Le conseil municipal demande que la mise sous alarme de l'ancien atelier soit également étudiée.

Le conseil municipal préconise de faire régulièrement des photos du matériel entreposé dans chacun des bâtiments afin d'avoir des preuves en cas de dommage.

Entreprise SBS :

Système d'**alarme** : 75.90€ HT/mois

1 seule alarme au hangar à voir pour le 2^{ème}

Système de **vidéosurveillance** : 79.50€ HT/ mois + abonnement routeur 4G 19.90€ HT/mois (Total 99.40€)

Entreprise SCUTUM :

Solution Full service sur 60 mois : 79€HT/Mois

Solution investissement et services associés sur 60 mois : 66€ HT/Mois avec 2 650€ HT de matériels.

Forfait unique installation pour chaque solution 400€ HT

Après délibération le conseil est amené à se prononcer sur le choix de l'entreprise et de la solution.

Par 4 abstentions, 0 voix contre et 10 voix pour, le conseil décide de choisir l'entreprise SBS avec la solution alarme à 75.90 € HT et autorise Monsieur le maire à signer le devis.

Il vaut mieux partir sur de la location de matériel.

FONCTION PUBLIQUE

8. Convention CCMP « Formation mutualisée »

Rapporteur : Aurélie St Martin

En séance du 3 mars 2022, le bureau communautaire a voté la mise en place d'une convention de partenariat entre la CCMP et les communes volontaires du territoire pour des formations mutualisées.

Cette convention biennale permettra aux agents de notre collectivité de bénéficier de formations liées notamment à la prévention organisées par la CCMP sur le territoire.

Le conseil municipal est amené à se prononcer sur le bienfait de cette mutualisation et à autoriser Mr le Maire à la signer.

Par 0 abstention, 0 voix contre, 14 voix pour le conseil municipal décide d'y participer.

Départ d'Aurélie SAINT-MARTIN

Le conseil municipal va désormais délibérer à 13.

9. Publicité des actes administratifs

Rapporteur : Nicolas Ferré

Vu le décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que les actes pris par les communes (délibérations, décisions et arrêtés) entrent en vigueur dès qu'ils sont publiés pour les actes règlementaires et notifiés aux personnes intéressées pour les actes individuels et le cas échéant, après transmission au contrôle de légalité.

A compter du 1^{er} juillet 2022, par principe, pour toutes les collectivités, la publicité des actes règlementaires et décisions ne présentant ni un caractère règlementaire ni un caractère individuel sera assurée sous forme électronique, sur leur site Internet.

Les communes de moins de 3 500 habitants bénéficient cependant d'une dérogation. Pour ce faire, elles peuvent choisir, par délibération, les modalités de publicités des actes de la commune :

- Soit par l'affichage ;
- Soit par publication sur papier ;
- Soit par publication sous forme électronique.

Ce choix pourra être modifié ultérieurement par une nouvelle délibération du conseil municipal. A défaut de délibération sur ce

point, au 1^{er} juillet, la publicité des actes se fera exclusivement par voie électronique dès cette date.

Considérant l'absence de site internet à la date du 1^{er} juillet et la nécessité de maintenir une continuité dans les modalités de publicité des actes de la commune de Beaussais-Vitré, afin d'une part de faciliter l'accès à l'information de tous les administrés et d'autre part, de se donner le temps d'une réflexion globale sur l'accès dématérialisé à ces actes, Mr le Maire propose au conseil municipal de choisir la modalité suivante de publicité des actes règlementaires et décisions ne présentant ni un caractère règlementaire ni un caractère individuel :

- Publicite par affichage (préciser le lieu) OK
- ou
- Publicité par publication papier
- ou
- Publicité sous forme électronique sur le site de la commune

Après en avoir délibéré le conseil municipal est amené à se prononcer sur ce point.

Par 0 abstention, 0 voix contre, 13 voix pour, le conseil municipal retient le moyen de publicité suivant : affichage papier au lieu habituel « abri bus place de la mairie » à compter du 1^{er} juillet 2022.

Considérant que le site de la collectivité sera effectif vers le mois d'aout 2022, la publicité des actes administratifs se fera par affichage au lieu habituel et sous la forme électronique sur le site de la commune.

Départ d'Anita JAMIN à 22h47

le conseil municipal délibérera à 12.

Urbanisme

10. PLUi'H

Rapporteur : Aurélie Chassac

Dans le cadre de l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal, des réunions sont prévues entre les services de la

CCMP et une délégation du conseil municipal de chaque collectivité du territoire doit être mise en place.

Cette délégation doit comprendre 4 ou 5 membres.

Le conseil municipal est amené à former cette délégation.

Le prochain rendez-vous est fixé au mercredi 06 juillet 2022 de 14h à 16h à la mairie de Beaussais-Vitré.

Volontaires : - Nicolas FERRÉ - Jean-Manuel SIMON
- Aurélie CHASSAC
- Mathieu PICARD
- Florian GURGAND
- Sabrina MADIÉ

Les membres volontaires ci-dessus sont nommés membres de la commission communale PLUi'H.

Départ de Jean-Manuel SIMON Le conseil municipal délibérera à 11.

11. Terrain à vendre à Beaussais



Suite à une demande d'un administré, d'acheter les terrains appartenant à la commune, situés dans le bourg de Beaussais, cadastrés section B N°S 645 et 371, d'une superficie totale de 860m², Mr le Maire propose d'arrêter un prix de vente au m² pour ces parcelles qui sont aux droits des réseaux eau potable, électricité et assainissement collectif.

Après en avoir délibéré le conseil municipal est amené à se prononcer sur le prix du m² de ce terrain.

Par 0 abstention, 0 voix contre, 11 voix pour le conseil municipal fixe le prix de vente du m² du terrain de Beaussais à 25 € max / 21€ min
Il autorise Mr le maire à négocier cette vente et à signer le compromis si l'occasion se présente.

12. Résiliation contrat AIPC

La Sté de FranFinance continue à nous facturer les échéances de location des copieurs malgré la reprise de SBS. Le conseil municipal doit autoriser Mr le Maire à facturer ces échéances à SBS.

Par 0 abstention, 0 voix contre, 11 voix pour le conseil municipal décide de facturer les sommes dues (594 €) par trimestre à SBS et ce jusqu'à la fin du contrat. (fin 2023)

La 1^{ère} facture sera proratisée à partir de l'installation des copieurs SBS installés le 6 mai 2022.

Soit $(594 * 55j)/91j = 359.01 \text{ €}$

QUESTIONS DIVERSES

- **Point sur le bulletin municipal** : Haies, Coût des documents d'urbanisme, trappage des chats, Café réparateur.
- **Demande d'un administré** : Prêt de remorque pour transport déchets verts
Reporté sur juillet
- **Point sur les travaux de voirie** : Reporté sur Juillet ainsi les travaux seront terminés Il faudra fixer une date pour la commission voirie.

- **Rapport du Rdv avec l'ATT pour les problèmes de voirie de la commune** : Report le mois prochain
- **Huissier pour expulsion du locataire** : Les démarches sont engagées pour l'expulsion du locataire du logement de la Robinière. Mr le Maire a contacté HuissAlliance.
- **ELECTIONS** : Permanences

LEGISLATIVE			
1er tour (12/06/2022)			
BUREAU DE VOTE DE BEAUSSAIS			
8H-11H30	11H30-15H	15H-18H	DEPOUILLEMENT
DUGLEUX Nicolas	LERAUT Sandrine	MADIER Sabrina	DUGLEUX Nicolas
SAINT MARTIN Aurélie	SIMON Jean-Manuel	BARBOSA Corinne	MADIER Sabrina
BEAUFITTEAU Geneviève	CHASSAC Damien	MARTIN Yannick	SAINT MARTIN Aurélie
			PRIOUX Monique
BUREAU DE VOTE DE VITRE			
8H-11H30	11H30-15H	15H-18H	DEPOUILLEMENT
FERRE Nicolas	FERRE Nicolas	PICARD Mathieu	FERRE Nicolas
BERNY SOUCHARD Sandrine	JEANPIERRE Catherine	DISKO Jean-Charles	DISKO Jean-Charles
CHAUDRON Héroïse	INGRAND Jean-Michel	JAMIN Anita	JAMIN Anita
			PICARD Mathieu
2nd tour (19/06/2022)			
BUREAU DE VOTE DE BEAUSSAIS			
8H-11H30	11H30-15H	15H-18H	DEPOUILLEMENT
CHASSAC Aurélie	MADIER Sabrina	CHASSAC Aurélie	CHASSAC Aurélie
GURGAN Florian	SAINT MARTIN Aurélie	DUGLEUX Nicolas	DUGLEUX Nicolas
CHASTANET Evelyne	LERAUT Sandrine	SIMON Jean-Manuel	MADIER Sabrina
			PRIOUX Monique
BUREAU DE VOTE DE VITRE			
8H-11H30	11H30-15H	15H-18H	DEPOUILLEMENT
FERRE Nicolas	JEANPIERRE Catherine	PICARD Mathieu	FERRE Nicolas
BARBOSA Corinne	BOISSONNADE Marc	CHASTANET Evelyne	PICARD Mathieu
INGRAND Jean-Michel	JAMIN Anita	BARBOSA Corinne	BERNY SOUCHARD Sandrine

	BEAUSSAIS	VITRE
	1er tour	1er tour
Président	DUGLEUX Nicolas	FERRE Nicolas
Asseseur	MADIER Sabrina	DISKO Jean-Charles
Asseseur	SAINT MARTIN Aurélie	JAMIN Anita
Secrétaire	PRIOUX Monique	PICARD Mathieu
	2eme tour	2eme tour
Président	CHASSAC Aurélie	FERRE Nicolas
Asseseur	DUGLEUX Nicolas	PICARD Mathieu
Asseseur	MADIER Sabrina	ERNY SOUCHARD Sandrine
Secrétaire	PRIOUX Monique	

Prochain Conseil Municipal : 7 Juillet 2022

Fin de réunion : 23h20